

Commune de SOUSTONS (Landes)
Séance du conseil municipal du 31 Mars 2025

Envoyé en préfecture le 01/04/2025

Reçu en préfecture le 01/04/2025

Publié le

ID : 040-214003105-20250401-DELIB25_018-DE



Nombre de membres		
Afférent au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	29	27

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de la convocation :
25 mars 2025

Date d'affichage :
25 mars 2025

Objet

N°25.03.31-018
Débat d'orientation budgétaires

L'an deux mille vingt-cinq, le 31 mars à 19h30, le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Frédérique CHARPENEL (Maire).

Présents : Frédérique CHARPENEL, Alain CAUNEGRE, Isabelle LABEYRIE, Serge VIAROUGE, Isabelle MAINPIN, Patrick BEDAT, Corinne MANCICIDOR, Sébastien FAISSOLLE, Aurélie BERNEDE, Jean BOUHAIN, Sandra TOLLIS, Michel DESTENAVE, Florence CATUS, Marion GATEAU, Jihane THELU, Pascal SCHWINDOWSKY, Rose-Marie BEGUERIE, Michel LABOILLE-MORESMAU Hélène GUIRLE, Olivier PEANNE, Florian DEYGAS, Philippe SAINT MARTIN, Sébastien TEULE.

Absents : Elisabeth DA SILVA, Michel CASTETS, Delphine ALLEGRE, Dominique PERRON, Aurélie SOUBESETE, Elodie MONTERO.

Procuration : Elisabeth DA SILVA donne procuration à Frédérique CHARPENEL — Michel CASTETS donne procuration à Serge VIAROUGE, — Delphine ALLEGRE donne procuration à Isabelle MAINPIN — Aurélie SOUBESETE donne procuration à Philippe SAINT MARTIN

Secrétaire de séance : Marion GATEAU

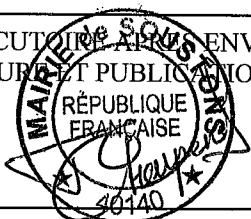
La présente délibération abroge et remplace la délibération 25.03.20 – 002 en date du 21 mars 2025.

Conformément à l'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal a tenu le débat sur les orientations budgétaires pour l'année 2025.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de prendre acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires relatif à l'exercice 2025.

Le présent acte est susceptible d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

ACTE RENDU EXECUTOIRE AINSI QU'ENVOI
EN SOUS PREFECTURE ET PUBLICATION
LE 1^{er} 104125
Madame le Maire,



Soustons, le 1^{er} avril 2025,

Madame le Maire,
Frédérique CHARPENEL

